



Seine Maritime

**Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,**

Vous avez été destinataires d'un courrier de M. G. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, présentant un 1^{er} projet de cartographie de la présence des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur le territoire dont vous êtes des élus locaux.

Cela fait des années que nous dénonçons l'appauvrissement et l'éloignement progressif des services publics dans les territoires, qu'ils soient ruraux ou péri-urbains.

A force de réduction des moyens et des effectifs, de la fermeture progressive des structures et de la réduction des horaires d'ouverture des guichets, vos administrés se retrouvent dans la difficulté, voire l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

Le gouvernement se prévaut de la dématérialisation des procédures pour justifier cette désertification des services publics. Or, sans alternative, ces procédures dématérialisées sont loin de simplifier les démarches administratives et entraînent isolement et exaspération des usagers les plus faibles. Ces faits ont été dénoncés notamment lors du mouvement « Gilets Jaunes » et également par le Défenseur des Droits.

Malgré tout, la Direction Générale des Finances Publiques passe au cran supérieur en décidant la fermeture définitive de la plupart de ses guichets au 1^{er} janvier 2022. La direction locale de Seine-Maritime a dévoilé ses plans de « géographie revisitée » en publiant la carte cible 2022. Elle apparaît très attractive mais quelques explications concrètes donnent un tout autre regard sur la situation.

En effet, une nouvelle organisation sera mise en place dans le secteur public local selon un principe de « back-office » et « front-office » :

- Création de Services de Gestion Comptables (SGC), chargés du travail de masse de gestion (matérialisés sur la carte par des points verts) avec un comptable public à sa tête, sortes de plateformes déconnectées du public.

Quelques structures, vont être spécialisées dans certains domaines d'intervention : par exemple, les SGC de Sotteville-les-Rouen et de Dieppe se spécialisent en gestion publique hospitalière et en EHPAD. Leurs activités municipales iraient à Mesnil-Esnard pour Sotteville et à Eu pour Dieppe.

- Mise en place de conseillers aux collectivités, chargés du conseil budgétaire, comptable et financier (points rouges). Ces VRP de la DGFIP couvriront le territoire de plusieurs EPCI. Il est difficile de croire que la relation sera identique ou plus efficace avec les élus. La réactivité nécessaire pour certaines tâches en pâtira certainement. De plus, leur nombre est voué à fortement diminuer dans les quelques années à venir (2022?)
- Mise en place d'accueils de proximité (points bleus) intégrés dans les Maisons France Services que vous devrez financer sur votre propre budget. Ils apparaissent plus nombreux que les structures actuelles mais, ne vous y trompez pas, aucun agent des finances n'y sera affecté durablement. Au mieux, la DGFIP ne tiendra que des permanences ponctuelles et périodiques sur rendez-vous. Et cette dernière ne garantit pas la pérennité de ces accueils du fait des suppressions d'emploi qui vont s'accélérer. L'Etat se déleste encore un peu plus de ses missions traditionnelles aux dépens des collectivités locales. Indirectement, ce sont vos services qui vont être impactés. En effet, les usagers, perdus dans les méandres du tout numérique et l'impossibilité de joindre un agent des Finances Publiques, s'adresseront à la seule administration encore ouverte dans nos territoires : votre mairie...
- Le recouvrement de l'impôt réalisé par les trésoreries de proximité sera concentrés sur les 6 Services des Impôts des Particuliers.

Parallèlement, toutes les trésoreries seront fermées et les services fiscaux fortement concentrés. De plus, certains services seront délocalisés de façon arbitraire pour participer à cette occupation illusoire du territoire. Mais ils ne seront pas en mesure de répondre aux questions quotidiennes de vos administrés ou de vous-même comme le montrent les exemples du transfert du service de publicité foncière de Rouen à Grand Quevilly ou de la trésorerie hospitalière (futur SGC) du Havre à Bolbec !

Plus généralement, la géographie des implantations revisitée et réduite à la portion congrue aboutira à la mobilité forcée des personnels, soit autant de familles qui devront quitter leur résidence rurale, déscolariser leurs enfants des écoles de village, pour se rapprocher des villes. Elle conduit également à un éloignement du service public des usagers.

Officiellement, le projet fait l'objet d'une concertation jusqu'à fin septembre avec les élus locaux. Cependant, le projet est déjà bien établi et la discussion ne devrait porter que sur la marge. En fait de concertation, il s'agira seulement pour notre Direction de vous convaincre du bien fondé de leur plan, avec l'appui de la Préfecture.

Au plan local, la cartographie 2022 des services des finances publiques se déclinera si elle est actée comme suit :

Des 11 Services des Impôts des Particuliers (SIP), il en restera 6.

Des 10 services des impôts des entreprises (SIE), il en restera 3.

Des 7 services de publicité foncière (SPF), il en restera 2 (dont un sera transféré de Rouen à Grand-Quevilly).

Il ne restera que 17 services de gestion comptable en remplacement des 41 trésoreries actuellement implantées.

La trésorerie Seine-Maritime Amendes implanté à Rouen sera transféré à Elbeuf.

Le Pôle de Recouvrement Spécialisé implanté à Rouen sera transféré à Grand-Couronne.

Quelle logique ?

Conscient que la proximité est une des grandes préoccupations des élus, les initiateurs de ce projet ont prévu la déconcentration de services centraux, alors même que des services (SIP – SIE - SGC - SPF) qui concernent tous les usagers vont être concentrés sur quelques grandes agglomérations.

Au-delà du "chassé croisé" imposé aux agents qui suivront leur mission, le "chassé croisé" des usagers va occasionner une augmentation du trafic routier à l'heure même d'une soi-disant prise de conscience écologique. De plus, on constate que l'usager, bien qu'étant l'un des principaux concernés, est le grand absent de ce projet et de cette concertation.

Ce projet n'a pour seule logique que de réduire le service public en donnant l'apparence de l'étendre : **il créé en réalité un désert administratif** (Cf la carte ci-jointe : la réalité).

Par ce courrier, l'intersyndicale de la DRFiP de Seine Maritime veut vous informer des dangers de ce projet et reste à votre disposition pour vous rencontrer en amont de cette concertation pour échanger sur le sujet de la présence de notre administration et des enjeux pour les territoires dont vous avez la responsabilité.

Nous comptons sur vous, car seule une forte mobilisation de l'ensemble des élus, des personnels et des usagers permettra de contrer cette casse des services publics.

Nous vous remercions pour les motions délibératives contre ce projet que vous adopterez au sein de vos instances.

Pour l'intersyndicale FO - CGT- SOLIDAIRES - CFDT Finances Publiques de Seine- Maritime,
Les secrétaires:

H. PINEL

F. TAVERNIER

D. LEGRAND

ML. GAUDUCHEAU

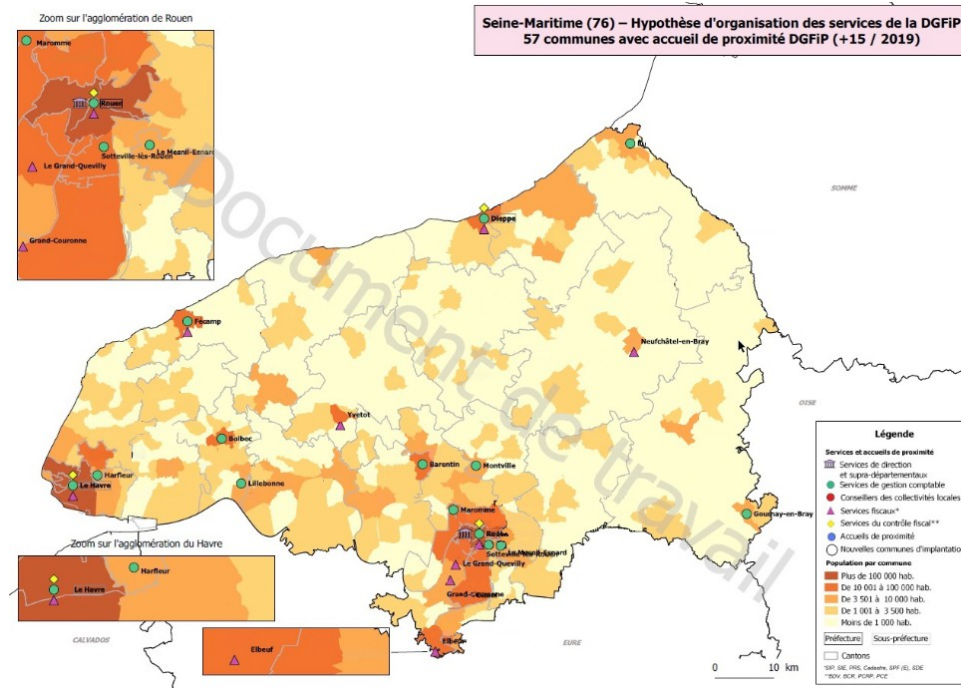
FO

CGT

SOLIDAIRES

CFDT

La réalité du projet pour l'Intersyndicale :



Le projet présenté par la Direction :

